

Église DES PAYS DE L'AIN

1^{ER} FÉVRIER 2023

• N° 02 •



« Celui qui fait entrer le Christ ne perd rien, rien, absolument rien de ce qui rend la vie libre, belle et grande. » *Pape Benoît XVI*

Nous venons rendre les derniers hommages au pape émérite Benoît XVI et le confier à la miséricorde de Dieu, qu'il a servi avec fidélité, comme prêtre (1951), comme professeur de théologie, comme expert au concile Vatican II, comme évêque de Munich (1977), comme étroit collaborateur du pape Jean-Paul II en qualité de Préfet de la Congrégation pour la Doctrine de la foi (1981), puis comme pape (de 2005 jusqu'à sa renonciation le mercredi des cendres 2013).

Nous rendons hommage à ce fils de l'Église qui a été un éminent théolo-



gien, certainement l'un des plus grands intellectuels de notre temps, et un pasteur plein de bonté, infatigable prédicateur de l'amour et de l'espérance. Je me souviens que lorsque Joseph Ratzinger avait présidé à la cathédrale de Lucerne les obsèques de son ami le cardinal Hans Urs von Balthasar (1er juillet 1988), dans son homélie, il avait commencé par affirmer qu'« à la mort d'un croyant, tristesse et consolation se joignent ».

Benoît XVI voyait venir l'heure de sa mort paisiblement, dans l'espérance. Parce qu'il était attaché à la personne de Jésus-Christ mort et ressuscité et il vivait dans l'espérance de la résurrection. Aujourd'hui Benoît XVI a franchi le seuil et il peut chanter pleinement 'Alleluia'. Qu'il continue aussi de nous soutenir et de nous éclairer pour être des témoins de l'amour de Dieu et ouvrir le monde à l'espérance !

Mgr Pascal Roland

Evêque du diocèse de Belley-Ars

Agenda DE NOTRE ÉVÊQUE

FÉVRIER 2023



Retraite sacerdotale diocésaine à Ars

• **Mardi 31 janvier**

Rencontre du directeur diocésain de l'Enseignement catholique et du vicaire général

Rencontre du nouveau président de l'association Les Amis de Van

• **Mercredi 1er février**

Messe à Seillon Repos

• **Judi 2 février**

Jubilé de la vie consacrée à Bourg en Bresse

• **Vendredi 3 février**

Rencontre de la nouvelle responsable de Lourdes Cancer Espérance 01

• **Du dimanche 5 au vendredi 10 février**

Retraite des évêques de la Province à Sufferchoix

• **Samedi 11 février**

Marche pour les vocations de St Bernard à Ars

• **Dimanche 12 février**

Fête de l'arrivée du St Curé à Ars

• **Du dimanche 12 au vendredi 17 février**

• **Samedi 18 février**

Journée provinciale des vocations pour les jeunes filles

• **Mardi 21 février**

Visite pastorale du lycée professionnel et du collège St Joseph de Bourg en Bresse

• **Mercredi 22 février**

Messe des Cendres à la Maison Jean-Marie Vianney

Rencontre du directeur diocésain de l'Enseignement catholique et du vicaire général

• **Judi 23 février**

Conseil presbytéral à Ars

• **Vendredi 23 février**

Conseil presbytéral avec les doyens à Ars

Collège des consultants à Ars

Halte spirituelle à St Martin du Fresne

• **Samedi 25 février**

Jubilé Education et vocation à Meximieux

• **Dimanche 26 février**

Rencontre des catéchumènes jeunes et adultes

Appel décisif des catéchumènes jeunes et adultes à Notre-Dame de Bourg en Bresse
Conférence de carême à Notre-Dame de Bourg en Bresse

• **Lundi 27 janvier**

Rencontre de l'économiste et du vicaire général
Point avec la déléguée épiscopale communication-information

• **Mardi 28 février**

Rencontre des évêques de la Province à Ars

Convocation

DU CONSEIL PRESBYTÉRAL

CONVOCAION DE L'ASSEMBLÉE
DU 23 ET 24 FÉVRIER 2023

Chers frères, prêtres,

Vous avez en pièce jointe le programme du prochain conseil presbytéral des **jeudi et vendredi 23 et 24 février prochains**, que j'ai préparé avec l'aide du Bureau.

Conformément aux statuts du Conseil Presbytéral (art. 3,23 et 28), je convoque la seconde assem-

blée ordinaire de l'année pastorale 2022-2023 **au Foyer sacerdotal d'Ars** et je suis heureux de vous y inviter personnellement. Si l'un d'entre vous a un empêchement majeur, il m'avertira sans tarder (Statuts, art.9).

Nous aurons à choisir un thème pastoral pour l'année 2023-2024 que nous approfondirons lors de la session du presbytérium et de la journée diocésaine qui commenceront la nouvelle année pastorale.

M. Xavier Breton, député de la 1^o circonscription de l'Ain, nous partagera son expérience à l'Assemblée Nationale. Il nous dira comment l'exercice de la démocratie en France est capable de répondre aux attentes des Français. Enfin, nous écouterons les responsables du Secours Catholique nous parler des enjeux auxquels ils ont à faire face et de ce qu'ils attendent des paroisses du diocèse.

En attendant la joie de nous retrouver bientôt, je vous redis ma confiance et ma prière,

Bien fraternellement,

+ Pascal ROLAND

PROGRAMME DU CONSEIL PRESBYTÉRAL
DES 23 ET 24 FÉVRIER 2023
FOYER SACERDOTAL D'ARS

Membres du Conseil presbytéral (2022-2025) :

M^{gr} Pascal Roland, évêque du diocèse de Belley-Ars

P. Frédéric Pelletier, vicaire général

P. Christian Josselin, chancelier, membre de droit du conseil presbytéral

1. P. Dominique Blot (2^o mandat)
2. P. Bruno Boucly
3. P. Jean-Luc Débarbouillé
4. P. Antoine Desarbre (2^o mandat)
5. P. Daniel Lefèvre
6. P. Rosaire Mangala
7. P. Pierre-Yves Monnoyeur (2^o mandat)
8. P. Martin Soboul (2^o mandat)
9. P. Marcel Tavel (2^o mandat)
10. P. Patrick de Varax

Jeu­di 23 fév­rier 2023

09h00 : Office de Tierce

09h15 : Relecture de la session du presbytérium et de la journée diocésaine du 3 septembre 2022 (Dominique Blot)

10h15 : Pause

10h30 : « Choix d'un thème pour l'année pastorale 2023-2024, de la session du presbytérium et de la journée diocésaine » Travail en trois groupes de 4. (Dominique Blot)

11h45 : Messe avec le séminaire d'Ars

12h45 : Repas

14h30 : Mise en commun des groupes. Choix du thème, des dates, du programme de la session du presbytérium et de la journée diocésaine.

16h30 : Pause

17h00 : M. Xavier Breton, député de la 1^o circonscription de l'Ain : « Le fonctionnement de la démocratie en France peut-il répondre à l'inquiétude des Français et aux enjeux auxquels la France doit faire face ? » L'expérience d'un député chrétien

18h30 : Vêpres et Adoration

19h30 : Repas

20h30 : Questions libres à Mgr Roland

Vend­redi 24 fév­rier 2023 (Session avec les doyens)

07h30 : Messe

08h00 : Laudes

08h30 : Petit déjeuner

09h15 : Office du milieu du jour

09h30 :

- Bilan provisoire des événements du Jubilé et perspectives d'avenir. (Frédéric Pelletier)
- Informations diverses (Frédéric Pelletier)

10h30 : Pause

11h00 : Le Secours Catholique dans le diocèse (Pascal HACKL et Bénédicte DUTHOIT)

12h45 : Repas

14h00 : Fin de la session

Informations DIOCÉSAINES

DÉFUNTS

Mme Georgette Janin, sœur du père Etienne Desmaris, retiré à Montréal-la-Cluse, est décédée à Montrevel-en-Bresse, le 11 janvier à l'âge de 85 ans.

Ses obsèques ont été célébrées dans l'intimité, en l'église d'Attignat, mardi 17 janvier.

NOMINATIONS

Pèlerinages et voyages pastoraux

M. Etienne Poisson, directeur diocésain des pèlerinages et voyages pastoraux, est nommé en outre, avec l'accord de l'évêque de Belley-Ars, directeur diocésain des pèlerinages des diocèses de Chambéry, Maurienne et Tarentaise, pour une durée d'un an, à dater du 4 août 2022.

SVA Donum Dei

La communauté d'Ars-sur-Formans de la Société de Vie Apostolique Donum Dei, dite les Travailleuses missionnaires de l'Immaculée, fait part de l'engagement définitif de

Sœur Annonciade Thi Thu Nguyen « par l'offrande d'elle-même à l'Amour Miséricordieux de Dieu à la suite de sainte Thérèse de l'Enfant Jésus », le 11 février 2023 au Studium de la Grâce-Dieu (Diocèse de Besançon). A La Providence, la Société de Vie Apostolique Donum Dei contribue à l'accueil des Pèlerins du sanctuaire d'Ars-sur-Formans depuis 2005.

Conseil diocésain du diaconat permanent

Par décision de M^{gr} Pascal Roland, le Conseil Diocésain du diaconat permanent est prorogé du 1er février au 31 août 2023, avec la composition suivante :

1) Délégué épiscopal au diaconat permanent :

• M. l'abbé Adrien Diakiodi

2) Membres nommés par l'évêque sur présentation du Délégué épiscopal

• M. Daniel Revaud (adjoint au Délégué épiscopal)

• Mme Violette Revaud

• Mme Sylvie Barghon (adjointe du secrétaire)

• Mme Mijou Berthélémy

• Mme Nathalie Biot

• M. Hervé Chesnel (secrétaire)

3) Membres élus par la fraternité des diacres permanents et confirmés par l'évêque

• M. Pascal Morel, diacre permanent, et son épouse Marie-Odile (veilleurs de la fraternité).

De nouvelles nominations seront promulguées à dater du 1er septembre 2023.

Actualité DE L'ÉGLISE

TRIBUNAL PÉNAL CANONIQUE NATIONAL

Le 5 décembre 2022, au siège de la Conférence des évêques de France (56, avenue de Breteuil, 75007 Paris), Mgr Eric de Moulins-Beaufort, Président de la Conférence, a officiellement installé **le Tribunal pénal canonique national (TPCN)** dont la création a été votée par l'ensemble des évêques de France lors de l'assemblée plénière de mars 2021 et dont les statuts ont été approuvés par le Tribunal suprême de la Signature apostolique du Saint-Siège, en date du 29 septembre 2022.

Le TPCN a pour mission de traiter les délits canoniques commis par des clercs ou des fidèles laïcs

sur tout le territoire national, à l'exception des délits réservés au Saint-Siège : il remplace donc en matière pénale les tribunaux diocésains ou interdiocésains qui conservent leur compétence pour les causes matrimoniales et les autres contentieux en lien avec l'appartenance religieuse.

Sont réservés au Saint-Siège (Dicastère pour les évêques ou Dicastère pour la Doctrine de la Foi)

- Les délits mettant en cause un évêque.
- les délits contre les sacrements de l'eucharistie (can. 1382, §1 ; 1379, §1, 1^o ; 1381 ; 1382, §2), de la pénitence (can. 1379, §2, 2^o et §5 ; 1384 ; 1385 ; 1386, §1 et §3) et de l'ordination (can. 1379, §3)

- les agressions sexuelles à l'encontre des mineurs.

Selon les cas, le Saint-Siège peut transmettre au TPCN le traitement d'une cause réservée.

Ce tribunal ecclésiastique a pour objectif d'assurer, au sein de l'Église catholique en France, une meilleure administration de la justice pénale en renforçant les compétences et l'harmonisation de la jurisprudence et en éloignant le traitement des causes des diocèses où les faits ont été commis. Il juge les délits contre la foi et l'unité de l'Église, contre les autorités ecclésiastiques et l'exercice des charges (par exemple les délits financiers), contre la bonne

renommée, les obligations spéciales auxquelles son tenus les clercs et les religieux ainsi que certains délits conte la vie, la dignité et la liberté humaine (par exemple les agressions sexuelles sur majeurs).

Le TPCN est actuellement composé d'une quinzaine de membres (clercs ou fidèles laïcs, docteurs ou licenciés en droit canonique, nommés par le Conseil permanent de la Conférence des évêques de France) :

- Un Vicaire judiciaire ou Official, Président du Tribunal, assisté de deux vicaires judiciaires adjoints
- Un Promoteur de justice, assisté de deux promoteurs de justice adjoints (dont un laïc)
- Sept juges (dont quatre femmes ; par la suite il pourra compter jusqu'à douze juges)
- Un chancelier et un notaire (une femme).

Parmi les membres nommés, ayant prêté serment le 5 décembre 2022, se trouvent trois membres de l'officialité interdiocésaine de Lyon : les Pères Denis Baudot et Philippe Toxé (vicaires judiciaires adjoints) et Mme Chantal Chaussard (juge). L'Official est un prêtre du diocèse de Versailles, le Père Albert Jacquemin, ainsi que le chancelier, le Père Benoit Laignelot. Le Promoteur de justice est un prêtre du diocèse de Nancy, le Père Bruno Goncalves ; celui-ci a pour adjoint un prêtre du diocèse d'Avignon, le Père Bruno Gerthoux

et un fidèle laïc, M. Alexandre Bornenave.

Toute affaire est jugée par un collège de trois juges, constitué de clercs et de laïcs. La défense des accusés est assurée par des avocats ecclésiastiques agréés auprès du TPCN.

Le TPCN est saisi par le moyen du Promoteur de justice par toute personne s'estimant lésée par le comportement délictueux d'un fidèle, clerc ou laïc, au sein d'une activité ecclésiale ou par l'évêque du fidèle accusé. L'évêque compétent est chargé, en amont du procès, de la phase préliminaire de l'enquête préalable et, en aval, de l'exécution de la sentence du tribunal.

Rappelons que les procédures pénales ecclésiales ne s'opposent ni ne concurrencent les procédures civiles : elles sont propres à l'Eglise et à ses fins religieuses, dans le respect du droit étatique. Certains délits lui sont propres : hérésie, apostasie, schisme, enseignement d'une doctrine condamnée par le magistère, sacrilège, simonie et autres délits dans l'administration des sacrements...

La peine prononcée peut être de deux types :

- soit « **expiatoire** »: obligation ou interdiction de demeurer dans un lieu, amende, interdiction d'exercer

tout ministère ou telle fonction précise, privation d'un office ou d'une fonction, renvoi de l'état clérical.

- soit « **médicinale** » appelée « censure » dont le but est d'obtenir l'amendement du coupable : suspense, interdit ou excommunication. Dans ces cas lorsque l'amendement est obtenu, la peine peut être levée par l'autorité compétente.

Le tribunal peut condamner le coupable à verser des dommages et intérêts aux victimes qui seraient « parties civiles » au procès (« tierces parties»). Les décisions sont communiquées à l'évêque compétent et aux parties et, selon la décision du tribunal, à toute autre personne. Il n'y a pas d'audience publique, mais les plaignants ont le droit de demander à être informés des étapes de la procédure.

Rappelons aussi que, pour certains délits graves ou occultes, une peine spécifique peut s'appliquer immédiatement sans le recours à une procédure pénale, par le seul fait que le délit a été commis : si l'auteur a agi librement, consciemment et en sachant qu'il serait frappé d'une telle peine (par exemple dans le cas de l'avortement, cf. can. 1397, §2). D'autre part un évêque

diocésain, en vertu de son pouvoir judiciaire propre, peut imposer une monition (cf. can. 1339, §1), une réprimande (cf. can. 1339, §2), un précepte pénal (cf. can. 1339, §4-5) ou une pénitence (œuvre de religion, de piété ou de charité) sans nécessairement recourir à un procès pénal canonique lorsque cela n'est pas nécessaire (cf. can. 1341 et 1718). En tout état de cause, en matière pénale il convient de chercher à restaurer la justice, la correction du coupable, la réparation du scandale (cf. can. 1311, §2), sans oublier les droits de la défense (cf. can. 1720), tout « en observant « l'équité canonique et sans jamais perdre de vue le salut des âmes qui doit toujours être dans l'Eglise la loi suprême » (cf. can. 1752).

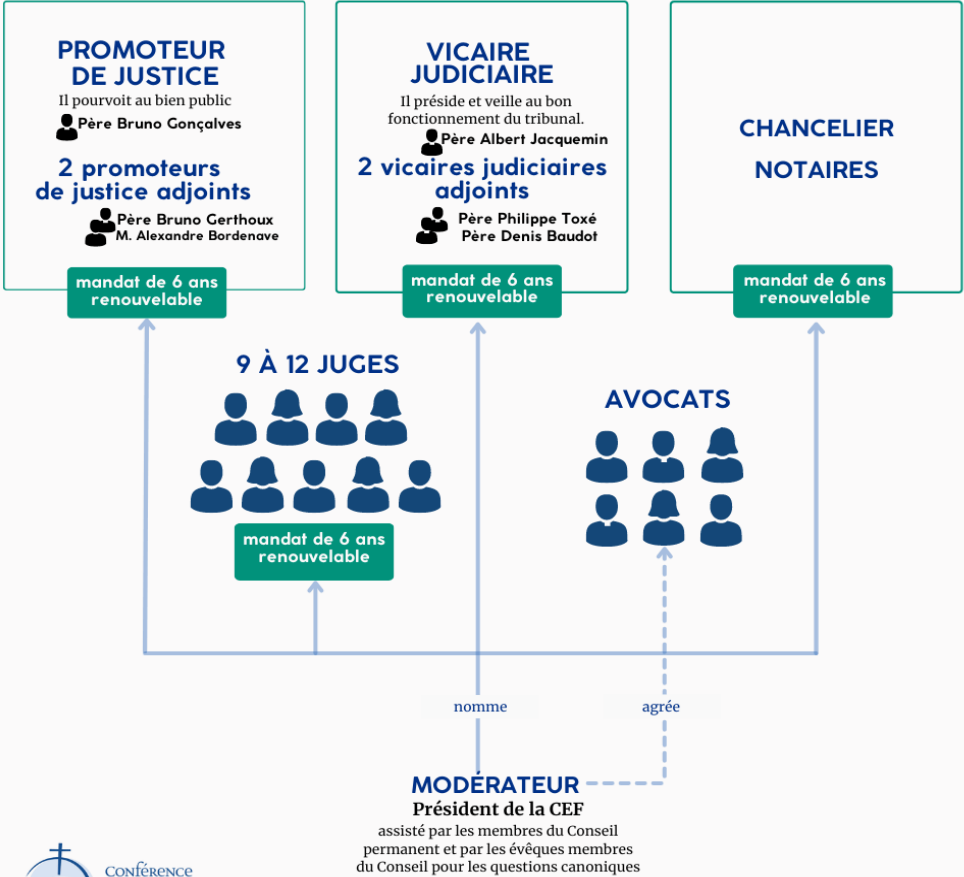
En pratique

- Pour tout contact, information, conseil juridique, il est possible de contacter :

- Père Benoît Laignelot, chancelier : chancelier@tpcn.fr

- Madame Pauline de Beaurepaire, premier notaire : contact@tpcn.fr

- Pour tout signalement d'un délit potentiel, il est possible de contacter le Promoteur de justice : promoteurdejustice@tpcn.fr



SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'AVEMA

L'évêque de Belley-Ars a créé une cellule d'accueil et d'écoute des victimes et souhaite développer un partenariat avec une structure indépendante de l'Eglise catholique, afin qu'un plus grand nombre de personnes puissent être entendues et accompagnées.

Une convention de partenariat été signée vendredi 2 décembre 2022 entre l'association diocésaine de Belley-Ars et l'association **AVEMA France Victimes 01** (Aide aux Victimes Et Médiation dans l'Ain)

Ces personnes reçoivent alors les propositions d'accompagnement juridique, psychologique et social selon la mission de **France Victimes**.

La convention contient 4 articles :

- Orientation des personnes écoutées vers l'AVEMA
- Définition des missions de l'AVEMA
- Formation
- Durée de la convention et révision

L'intégralité de la convention est téléchargeable [sur le site du diocèse](#).

Cette signature s'inscrit dans la continuité des démarches entreprises par le diocèse par la création d'une cellule d'accueil et d'écoute des victimes, la signature d'une convention avec le Parquet et la signature d'une convention cadre par la fédération France Victimes et la CORREF (Conférence des Religieux et Religieuses de France) et la CEF (Conférence des Evêques de France) sur la plan national. La convention prévoit la mise à disposition d'un numéro mutualisé à destination de personnes victimes de violence et d'agressions sexuelles dans le milieu ecclésial.

Les contacts :

- Le numéro national de France Victimes : **116 006**
- La cellule d'écoute du diocèse :
 - par mail : cellule.ecoute@belley-ars.fr
 - par téléphone : **06 14 01 00 66**



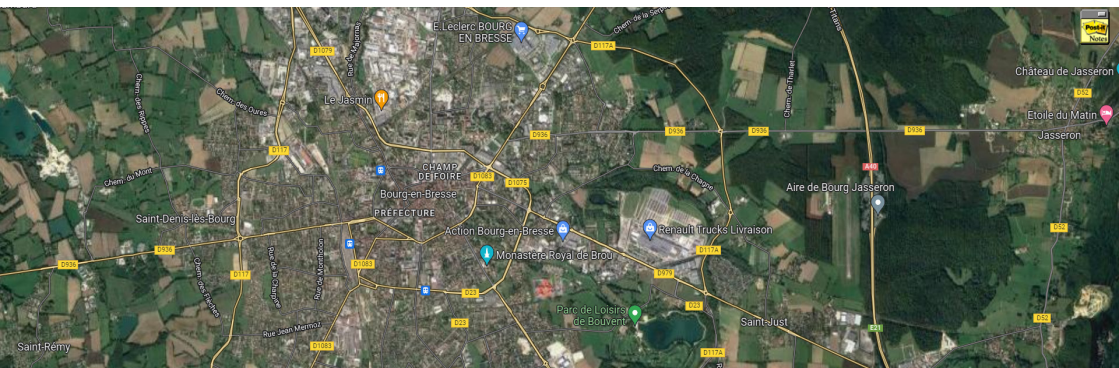
M^{gr} Pascal ROLAND, évêque du diocèse de Belley-Ars et Jean-Pascal THOMASSET, directeur de l'AVEMA France Victimes 01

JOURNÉE DE VISITE DES LIEUX ET DE RÉFLEXION SUR L'IMMOBILIER DU DOYENNÉ DE BOURG

Samedi 7 janvier 2023, 41 personnes du doyenné de Bourg (référénts immobiliers, prêtres, conseils pastoral et économique) se sont réunies autour de l'évêque et du vicaire général pour aller visiter différents bâtiments du doyenné. Une journée riche d'échanges et de découverte de différentes réalités pastorales et immobilières locales, sources de réflexion pour les mois à venir. En effet, des participants vont être appelés à réfléchir à différentes hypothèses pour l'avenir qui seront



proposées à M^{gr} Roland pour éclairer les décisions qu'il aura à prendre pour adapter le doyenné aux évolutions inéluctables.



- 1- Eglise de Péronnas
- 2- Chapelle des Vennes
- 3- Cure de Ceyzériat
- 4- Saint Pierre Chanel
- 5- Cure du Sacré-Cœur

- 6- Maison Jean-Marie Vianney
- 7- Patronage Le Peloux
- 8- Foyer Frassati
- 9- Cure Notre-Dame

Visite à Saint Pierre Chanel, Le Peloux, Sacré coeur, Les Vennes, Ceyzériat



PHOTOS DES VOEUX DIOCÉSAINS FÊVES DU JUBILÉ



Monseigneur Roland a présenté ses vœux jeudi 5 janvier à Bourg. Une année 2023 placée sous le signe de l'esérance. Après la célébration de la messe, un temps convivial a conclu les vœux 2023. Pour l'occasion certains ont trouvé la fève du Jubilé dans leur part de galette.

Avec Dom Didier Le Gal, La règle de S^t Benoît : une boîte à outils pour gérer les conflits

Saint Benoît n'a pas écrit une règle, mais des conseils à la fin de sa vie aux moines qui partaient essaimer. Ces conseils, appelés aujourd'hui 'règle de St Benoît' avaient pour but de donner les moyens à chacun de l'union au Christ, et de la communion avec les autres.

La règle est devenue la référence à laquelle chaque moine adhère, en vue de son union au Christ et de la communion entre tous.

Avons-nous dans nos paroisses, services, mouvements, groupes une règle commune à laquelle se référer ? Et vers laquelle se tourner en cas de difficulté, conflits... ?

Ce qui est toujours recherché c'est la communion ; non un compromis qui permet de 'survivre' mais la véritable communion qui oblige chacun à une véritable conversion.

Le discernement permet de distinguer dans les conflits trois types différents : les conflits de personnes, d'autorité et intérieurs. Sachant que les conflits intérieurs sont souvent cause des deux autres types de conflit.

La règle, bien vécue, prévient les conflits. Et si le conflit éclate c'est probablement en raison d'une règle mal vécue, interprétée différemment... C'est en y revenant que la communion peut non seulement être retrouvée, mais grandir.

Le conflit peut venir aussi d'un projet auquel tout le monde n'adhère pas. Il est alors préférable de suspendre le projet pour le laisser mûrir dans les cœurs et les esprits, afin de ne pas perdre la communion. Il sera repris par la suite, afin de faire un choix en toute liberté, chacun mettant la communion en premier.

Il nous reste à travailler pour enrichir nos pratiques de cette expérience de plusieurs siècles qui porte du fruit.

Père Frédéric Pelletier

Vicaire général du diocèse



ART SACRÉ

Inventaire, documentation et valorisation de collection

Objectifs :

La Commission Diocésaine d'Art Sacré du diocèse de Belley-Ars, a pour mission notamment d'inventorier, étudier et valoriser les objets dans les églises du territoire du département de l'Ain. Cet inventaire, débuté en 2004, aborde les thématiques croisées de l'art sacré contemporain, de l'orfèvrerie, des usages culturels... etc. Par ailleurs, la CDAS conseille les communes propriétaires des églises et les curés affectataires lors des besoins de rénovations de ces édifices et des objets conservés.

Dans le cadre des missions portées par la CDAS, il sera demandé au stagiaire de participer aux actions d'inventaire, récolement, gestion et valorisation des collections propriété de l'Association diocésaine de Belley-Ars et aux activités de la CDAS.

Missions :

Prise de connaissance des collections
Participation à l'inventaire sur un secteur prédéfini, documentation et saisie.

Récolement des données sur un secteur déjà saisi.

Chantier des collections :
reconditionnement de certains objets, tri et classement

Participation à la réflexion sur la gestion des biens affectés au culte et sur le patrimoine d'une association culturelle.

Profil souhaité :

Etudiant(e) master 1 / master 2, métiers du patrimoine, muséographie, sciences humaines
Maîtrise des outils informatiques de base (pack office, bases de données)

Durée : Stage de 2 à 6 mois à pourvoir dès que possible.

Indemnité : Forfait légal, possibilité de logement.

Adresser votre CV + Lettre de motivation à :

Madame Nadine LAURENT
31 rue du docteur Nodet – CS 60154
- 01000 Bourg en Bresse
Par courriel :
nadine.laurent@belley-ars.fr

Prochains rdv DANS LE DIOCESE

Jeudi 2 février 2023 : Journée autour de la Vie
Consacrée

Samedi 11 février 2023 : Marche pour les vocations

Dimanche 12 février : Fête de l'arrivée de St Jean-Marie
Vianney à Ars / Dimanche de la Santé

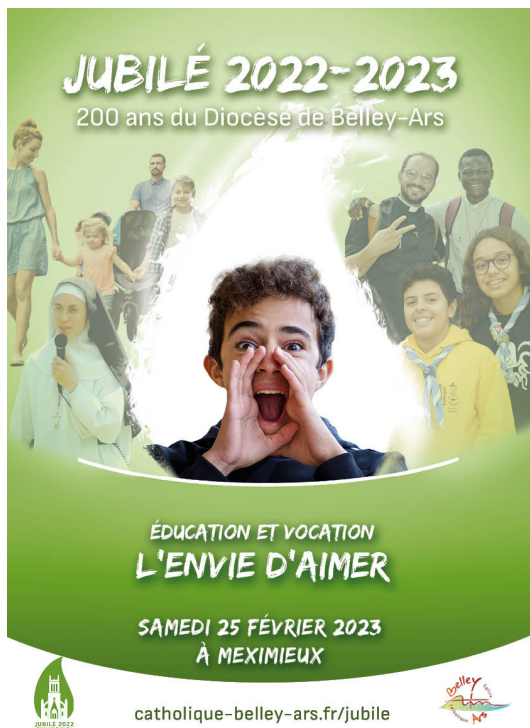
Mercredi 22 février 2023 : Messe des cendres

Samedi 25 février 2023 : Education et vocation à Mexi-
mieux

Vendredi 3 mars 2023 : Lancement campagne Denier
de l'Eglise

Information

La CEF annonce la mise en place d'une chaîne eucha-
ristique des 39 membres de la CCEE pour le Carême. Il
est proposé pour la France qu'une Messe soit célébrée
le samedi 4 mars 2023 pour les victimes de la guerre en
Ukraine et pour la paix dans ce pays



PROGRAMME

Journée ouverte à tous

Collégiale Saint Apollinaire
3, place de Blonay à Meximieux

9H00 : Accueil

9H30 : Temps de prière et de louange

10H00 : Conférence de Xavier Dufour
La vision biblique de l'homme, une lumière pour éduquer : défis actuels et réponses chrétiennes

Ecole Sainte Blandine et Saint Jean Bosco
Rue du puits volant à Meximieux

12H00 : Repas tiré des sacs

13H30 : 2 ateliers de 45 min. au choix

CycleShow – Association Alma – Parcours
Alpha parents – Guides et Scouts d'Europe
Scouts et Guides de France

Séminaire d'Ars – Servants d'autel
Frères de la S^{te} Famille – Patronage de
Belley – Enseignement catholique
Activités pour les enfants jusqu'à 8 ans :
garderie et jeux

Collégiale Saint Apollinaire
3, place de Blonay à Meximieux

16H30 : Messe

*Appel décisif des jeunes catéchumènes
regroupé avec les adultes
dimanche 26 février à la Co-cathédrale
Notre-Dame à Bourg-en-Bresse

Pastorale DES JEUNES

MARCHE POUR LES VOCATIONS

**SAMEDI
11
FÉVRIER**
MARCHE POUR
LES VOCATIONS

2023

DE SAINT
BERNARD
À ARS-SUR-
FORMANS



DE 8H30
À 19H30

8H30
ACCUEIL
ÉGLISE DE
ST BERNARD

9H00
BÉNÉDICTION
DES PÉLERINS

14H00
DÉPART
MARCHE
DE TRÉVOUX
COLLÈGE LA
SIDOINE

15H30
ADORATION
BASILIQUE
D'ARS
NON
MARCHEURS

9H30
DÉPART DE
LA MARCHÉ
DE ST
BERNARD

18H00
MESSE POUR
LES
VOCATIONS
BASILIQUE
D'ARS

12H30
REPAS TIRÉ
DU SAC
À TRÉVOUX

19H30
RETOUR EN
BUS
À TRÉVOUX
ET ST
BERNARD

UNE MARCHÉ ANIMÉE,
TEMPS DE REFLÉXION,
CHAPELET,
ADORATION

CONTACT :
PASTORALE DES JEUNES
DU DIOCÈSE DE BELLEY-ARS
PAJE.AIN@MAIL.COM
04 74 32 86 57



Tu te demandes si **le Christ** t'appelle à **tout quitter** pour le suivre ?

Viens en parler avec d'autres, découvrir les différentes formes de vie consacrée et des repères pour discerner en toute liberté avec Mgr Roland et une équipe régionale du **Samedi 10h au dimanche 16h**
(possibilité d'arriver le vendredi soir 19h)

+1 JOURNÉE EN VISIO LE 18 FEVRIER 2023
 Plus d'infos sur www.dieumattend.fr

À ANNECY | LE 10-11 JUIN 2022 | POUR LES FEMMES DE 18 à 30 ANS | WE.FILLEVOICATION @GMAIL.COM | PARTICIPATION AUX FRAIS LIBRE

POUR LES JEUNES

Pour les 12-17 ans : Week-end Dieu est Là :
 25-26 février 2023 à Belley
 « Tous les âges me diront bienheureuse »
 prêché par soeur Brune-Marie
<https://catholique-belley-ars.fr/jeunes-familles/collegiens-lyceens/dieu-est-la>

Pour les 18-30 ans : JMJ à Lisbonne



Haltes spirituelles

AVEC M^{GR} ROLAND

10 RENCONTRES DANS LE DIOCESE :

- Les haltes spirituelles sont un temps offert à tous pour se reposer dans le Seigneur, prier personnellement et ensemble, célébrer, se nourrir de la Parole, vivre un moment fraternel et convivial dans vos communautés (sans inscription).
- Intervention de Mgr Pascal ROLAND, évêque du diocèse sur le thème « Aimer l'Église du Christ ».
- Il est souhaitable que chaque participant vienne avec sa Bible.
- Repas partagé pour les haltes en soirées - Eucharistie lors des haltes les samedis.

 Vendredi 24 février 2023	Eglise de St-Martin-du-Fresne	18h à 21h30
 Vendredi 3 mars 2023	Salle paroissiale de Feillens	18h à 21h30
 Samedi 4 mars 2023	Salle paroissiale de Péronnas	15h à 18h00
 Mercredi 8 mars 2023	Cure d'Ambérieu-en-Bugey Salle de la cure, 15 place Robert Marcelpoil	18h à 21h30
 Vendredi 10 mars 2023	Cure de Châtillon/Chalaronne Salle St-André, 118 rue Alphonse Baudin	18h à 21h30
 Mardi 14 mars 2023	Mairie de St-Genis-Pouilly Salle de la diamenterie, 31 rue Simone Veil	18h à 21h30
 Judi 16 mars 2023	Montluel Salle St-Marc, 12 av. Pierre Cormorèche	18h à 21h30
 Mardi 21 mars 2023	Pont d'Ain Salle Jean-Paul II, 119A rue Louise de Savoie	18h à 21h30
 Vendredi 24 mars 2023	Eglise d'Hauteville	18h à 21h30
 Samedi 1er avril 2023	Sanctuaire d'Ars Abri St-Jean	15h à 18h00

Pèlerinages DIOCÉSAINS

PÈLERINAGE À LOURDES

Le 115ème pèlerinage diocésain à Lourdes aura lieu du lundi 24 au dimanche 30 juillet 2023.

Pré-inscription à retourner avant mardi 28 février 2023. Informations sur le site du diocèse : https://catholique-belley-ars.fr/notre-diocese/services/pelerinages/pelerinages-a-venir/Pre_inscriptions_Lourdes_2023



PÈLERINAGE À MEDUGORJE



Pèlerinage à Medjugorje, en Bosnie-Herzégovine organisé par les diocèses de Belley-Ars et de Blois
Du 15 au 20 octobre 2023

Depuis juin 1981, la Vierge Marie est apparue à 6 enfants à Medjugorje, un village de paysans. Elle se présente comme étant « Notre Dame de la Paix ». Depuis de nombreux pèlerins du monde entier viennent prier la « Gospa » (la dame en Croatie).

Les apparitions ont longtemps été controversées mais le pape François autorise officiellement les pèlerinages à Medjugorje depuis mai 2019

Pré-inscription à retourner avant le 28 février 2023. Informations complémentaires sur le site du diocèse : <https://catholique-belley-ars.fr/notre-diocese/services/pelerinages/pelerinages-a-venir/Medjugorje>

Sanctuaire d'Ars

TRAVAUX

Deux projets de travaux sont en cours au Sanctuaire d'Ars : la restauration d'une église et la rénovation des infrastructures du sanctuaire. Merci pour votre générosité.

- **Travaux à l'église Notre-Dame de la Miséricorde** en partenariat avec la Fondation du patrimoine : <https://www.arsnet.org/Travaux-a-Notre-Dame-de-la-Misericorde.html>
- **Le projet de Ars 2025** à l'occasion du centenaire de la canonisation du Curé d'Ars : <https://www.arsnet.org/Faire-un-don-pour-Ars-2025.html>

PROJET DE BÉGUINAGE



DOSSIER DE PRESSE



Un projet d'habitat fraternel

Réalisation d'une *Maison d'Alliance* à la Maison Saint-Jean au Sanctuaire d'Ars

Nous avons le plaisir de vous inviter à la
conférence de présentation
qui se tiendra à la Maison Saint-Jean
jeudi 23 février 2023 à 10h,
96 allée abbé Nodet 01480 Ars sur Formans

La *Maison d'Alliance*, une réponse innovante pour vivre sa vie de « senior », dans un projet fraternel et spirituel. Cette conférence est le temps fort pour valider l'attractivité du projet, condition de la poursuite de son étude.

Contact : Frédéric Zack – 07 84 85 96 66 – frederic@maisonalliance.fr
Maisons d'Alliance - Tecnosud 2 - 3 Allée Zéphyr - 66100 - Perpignan

Informations DIVERSES

*Nous disons souvent : "Je prierai pour vous"...
... Et si on osait proposer de prier aussitôt?*

Le diocèse vous invite à un cycle de
formation de priants
trois samedis matins 9h - 12h*
avec la communauté du Chemin Neuf
à l'abbaye des Dombes - 01330 Le Plantay

Je vous dis encore que, si deux d'entre vous s'accordent sur la terre pour demander une chose quelconque,
elle leur sera accordée par mon Père qui est dans les cieux.
Car là où deux ou trois sont assemblés en mon nom, je suis au milieu d'eux.
Matth. 18-19-20



cycle de trois samedis matins
17 déc 2022
4 février et
6 mai 2023

*possibilité de vivre la messe avec la communauté à 12h

inscription à renvoyer avant le **10 décembre** à :
Formation des priants - Evêché de Belley-Ars - 31 rue du Dr Nodet 01000 BOURG en B.
ou par mail à : formationdespriants@gmail.com

Nom Prénom

Mail@..... Tel

adresse

Mr / Mme / Père / Frère / Soeur

participerai aux trois samedis à l'abbaye des Dombes

Je suis envoyé(e) par

(paroisse - mouvement - service - communauté / groupe)

Participation libre aux frais



Prochaine Marche avec l'évangile
le 25 février 2023



L'HOSPITALITÉ DIOCÉSAINE
DE BELLEY-ARS

Organise sa
20 ième

BROCANTE
DIMANCHE
23 AVRIL 2023
8 h à 17 h

18 rue François ARAGO 01000 BOURG EN BRESSE

ENTREE LIBRE

Contact : Bureau des pèlerinages du diocèse de Belley-Ars
31, rue Dr Nodet 01000 Bourg en Bresse tel. 04 74 32 86 50

Ne pas jeter sur la voie publique. L'PPS



Événements jubilaires

à venir

Samedi 25 février 2023 à Meximieux :

Education et vocations

Samedi 11 mars 2023 à Ferney-Voltaire :

L'architecture et l'art sacré

Samedi 29 avril 2023 à Cuet :

Fête de St Pierre Chanel

Les missions

WE 13-14 mai 2023 à Jujurieux :

La doctrine sociale de l'Église

Vendredi 16 juin 2023 à Ars-sur-Formans :

La sanctification des prêtres

WE 24-25 juin 2023 à Belley :

L'évêque, la cathédrale et le diocèse

Lundi 26 juin 2023 à Belley :

Journée du presbytérium

Messe de clôture du Jubilé



Edito	p. 1
Agenda de notre évêque	p. 2
Convocation du conseil presbytéral	p. 3
Informations diocésaines	p. 5
Actualité du diocèse	
Tribunal pénal canonique	p.6
Signature de la Convention AVEMA et diocèse	p. 10
Journée visite immobilière doyenné de Bourg	p 11
Vœux de Mgr Roland	p. 13
Journée de formation des prêtres	p. 14
Offre de stage Art Sacré	p. 15
Prochains rdv jubilaire	p. 16
Les infos de la PAJE	p. 14
Haltes spirituelles	p. 20
Pèlerinages 2023	p. 16
Projets du Sanctuaire d'Ars	p. 18
Informations diverses	p. 19
Agenda du Jubilé	p. 20

Église des Pays de l'Ain

Bulletin officiel du diocèse de Belley-Ars

Date de publication : 1^{er} février 2023

Directeur de la publication : P. F. Pelletier

Rédaction et mise en page : SDPC

Crédits photos : Diocèse de Belley-Ars,

CDAS diocèse de Belley-Ars

Couverture : Benoît XVI et M^{gr} Roland

Contact : Service Diocésain de Pastorale

de la Communication -31, Rue du Dr Nodet -

CS 60154 -01004 Bourg-en-Bresse Cedex

04 74 32 86 69 communication@belley-ars.fr

<https://catholique-belley-ars.fr/>